

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.626.016.1 DU 1ER SEPTEMBRE 1993

Pont-basculé à équilibre automatique ARPEGE modèle PIT (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société ARPEGE, 8, rue Jacquard, 69680 Chassignieu.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.626.002.1 du 13 janvier 1993 (1).

CARACTERISTIQUES

Le pont-basculé à équilibre automatique modèle PIT faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par :

- son dispositif récepteur de charge qui est constitué soit par :
 - une dalle composée de panneaux métalliques ou en béton d'une largeur de 3 m et d'une longueur de 1 m ;
 - une dalle en béton monobloc.
- le fait que l'ensemble est monté dans une fosse réalisée sur place.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation et de vérification, les indications particulières restent identiques à celles fixées par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter au moins :

- la marque et la désignation du modèle approuvé,

- le numéro de série,
- la référence de la décision d'approbation qui est constituée par le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision,
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée de manière indélébile sur le dispositif indicateur numérique, à proximité immédiate des résultats de pesage.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Le pont-basculé ARPEGE modèle PIT peut être commercialisé sous les marques ARPEGE ou PESAGE-PROMOTION (de la Société Industrielle Pesage Promotion). Dans ce dernier cas, il porte alors le nom de modèle : CONVENTIONAL.

ANNEXE

Schéma identique à celui du pont-basculé ARPEGE modèle PIT classe III.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, février 1993, page 294.